

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2010**  
*(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)*

Le conseil communautaire s'est réuni le 23 septembre 2010 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 16 septembre 2010

24 conseillers étaient présents.

*M. Laurent Daulny a été élu secrétaire de séance.*

Les questions suivantes figuraient à l'ordre du jour :

## **Domaine Social**

### **Habitat**

PRIG (Programme régional pour l'amélioration de l'Habitat)

Information sur les dossiers validés par le comité technique réuni le 22 septembre

20 dossiers de demande d'aides ont été validés. 8 entrent dans le cadre des actions subventionnées par la communauté de communes pour un montant global de 6 575 € pris sur l'enveloppe de 20 700 € affectée au budget 2010.

Bilan du programme depuis septembre 2006 : 88 propriétaires répartis sur l'ensemble du territoire ont bénéficié d'aides pour un montant total de 456 600 €.

Continuité du programme PRIG après le 31.12.2010

L'ANAH est favorable à la poursuite d'un programme. Mais celui-ci sera dépendant des orientations nationales non arrêtées à ce jour et devra intégrer les obligations liées au Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART).

Des incertitudes pèsent donc à ce jour sur le contenu du programme et le financement de l'animation.

## **Domaine Finances**

### **Fiscalité**

Dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, des décisions sont à prendre avant le 1<sup>er</sup> octobre pour effet en 2011 :

- Concernant la Cotisation Foncière des Entreprises, il est nécessaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement d'une cotisation minimum. Cette base doit être comprise entre 200 € et 2 000 €. sur proposition de la commission Finances, le conseil fixe cette base à 1 000 €.
- Concernant la TH, il y a lieu de se prononcer sur le régime des abattements : sur proposition de la commission Finances, le conseil communautaire décide d'harmoniser le régime des abattements sur le territoire et de se limiter aux seuls abattements pour charge de famille aux taux minimum fixés par la loi. Ces abattements seront calculés sur la valeur locative moyenne du territoire.

### **Attribution compensation Commune de Fresselines**

Le conseil communautaire, à l'unanimité adopte le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées qui a évalué à 3 000 € le montant annuel des charges transférées liées à la prise de compétence sur l'espace Monet Rollinat. En conséquence, à compter de l'année 2010 le montant de l'attribution de compensation versée à la commune de Fresselines est ramené à 5 590 € (soit une diminution de 3 000 €)

## **Récapitulatif financier de l'opération Centre Ressources**

L'opération s'est élevée à 522 972 € HT, soit 601815 € TTC. Le financement a été couvert par les subventions (61.47 % du HT), des emprunts pour 75 000 €, les fonds propres pour 131 052 €, et le FCTVA .

## **Domaine Economique**

**Zone de Développement de l'Eolien** : La DREAL vient de faire parvenir son avis concernant le 2<sup>ème</sup> dépôt du dossier de ZDE du Pays Dunois. Des exigences nouvelles découlant du Grenelle de l'Environnement impliquent de prendre en compte de nouveaux éléments (préservation de la sécurité publique, biodiversité, patrimoine archéologique). Cet avis a été transmis au bureau d'études pour suite à donner.

## **Domaine Tourisme**

### **Avancement dossier Vallée de la Creuse**

Le Président distribue le document élaboré par Laurence Fidry, chef de projet Vallée de peintres de la Creuse récapitulant les origines du projet, les principes directeurs et les pistes d'actions envisagées. Ce document a été réalisé grâce aux réunions de travail de juin et septembre, réunions souhaitées par le Comité de pilotage. .

## **Domaine Jeunesse – Culture**

### **Espace Permanent d'Orientation :**

Le Président indique que Mme la Directrice de l'EHPAD a fait savoir que son conseil d'administration envisage la vente du Bois de Chabannes et que dans cette éventualité, il ne peut donner son accord à la création de l'Espace permanent d'orientation sur les parcelles appartenant à l'EHPAD.

Le conseil décide donc de transformer le projet en Espace Mobile d'Orientation par l'achat d'un logiciel d'orientation et d'une malle (balises, pinces, boussoles...) qui pourra être prêtée aux écoles et associations intéressées du Pays Dunois.

### **Vente du bois de Chabannes :**

Le président revient sur l'éventualité de la vente du bois de Chabannes émise par le conseil d'administration, afin de récupérer des fonds pour diminuer le montant de l'autofinancement des travaux de restructuration en cours.

Il attire l'attention du conseil sur le risque que ce bois soit racheté par un privé qui pourrait en interdire l'accès au public, ce qu'il considère inconcevable : cet espace a été de tout temps fréquenté par le public (promenade, cueillette des champignons, chasse, activités sportives...) et c'est un élément de développement du Pays Dunois par les activités de pleine nature qui peuvent s'y pratiquer.

Il indique que les communes de Dun et de St Sulpice ont délibéré à l'unanimité pour que ce bois reste dans le domaine public.

La communauté de communes est, de par ses compétences, particulièrement concernée par le devenir de cet espace. Aussi, le président sollicite-t-il un mandat pour étudier les possibilités permettant le maintien de l'ouverture de cet espace au public et l'autorisation d'organiser un débat public.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité partage l'avis du président et le mandate pour organiser un débat public et étudier toutes possibilités afin de conserver au bois un usage public.

### **Association Intercommunale du Pays Dunois**

Acquisition de matériel pour le Centre de Ressources : le conseil accepte l'achat d'un scanner imprimante pour le visio accueil (300 € HT ) et un logiciel de conception graphique (300 € HT)

## **Domaine Mobilité**

### **Bilan de rentrée transports scolaires**

La rentrée s'est déroulée sans problème. 157 élèves utilisent le service. Le Conseil Général au vu des effectifs et des points d'arrêt, a décidé de supprimer le circuit de Sagnat créé l'année précédente, qui a été réparti sur les 2 circuits voisins.

Reste le problème récurrent du retard de 10 minutes le soir sur deux circuits en raison de continuité avec les transports primaires. Le Conseil Général propose la solution d'une modification des horaires d'entrées/sorties au Collège. Mais cette solution a l'inconvénient d'augmenter l'amplitude de la journée des élèves. Le collège argue de son manque de moyens humains pour assurer la surveillance.

### **Présentation du bilan financier du service pour 2009/2010**

Il fait ressortir un déficit global de 15 029 € dont 12 199 € à la charge de la communauté de communes, 1 952 € à la charge de La Celle Dunoise et 878 € pour Colondannes.

Il est noté la forte augmentation de la participation à verser au Conseil Général qui s'explique par l'adjonction d'un circuit supplémentaire sur cette année scolaire.

La séance est levée à 21 H 35